



**ARRETE DE MISE À L'ENQUETE  
PUBLIQUE DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA  
COMMUNE DE TAILLECOURT**

Le Maire de la commune TAILLECOURT,  
Vu l'arrêté n° 2019-27 du 3 décembre 2019 visé par la sous-préfecture en date du 3 décembre 2019

Suite à un erreur matériel, les articles 2 et 6 sont modifiés comme suit :

**A R R E T E**

**ARTICLE 2**

L'enquête publique se déroulera durant 20 jours consécutifs, **du jeudi 02 janvier 2020 à 9h00 au mardi 21 janvier 2020 inclus à 17h00** (fin de l'enquête publique).

**ARTICLE 6**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- jeudi 2 janvier 2020 de 9 h à 12 h,
- mercredi 15 janvier 2020 de 9 h à 12 h,
- mardi 21 janvier 2020 de 14 h à 17h (fin de l'enquête publique).

**ARTICLE 12**

Monsieur le Maire de Taillecourt est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Taillecourt, le 13 décembre 2019

Le Maire, D. KLEIN



Envoyé en préfecture le 13/12/2019  
Reçu en préfecture le 13/12/2019  
Affiché le  
ID : 025-212505556-20191213-ARR\_PLU2019\_28-AR

